



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Présents : Laïd AOUDJ, Régine BRICHET, Monique CHANET, Céline FOURREAU, Claire GAUDRON, Marie GAUTREAU, Frédéric LEBRUN, Jacques LEBRUN, Robert MARION, Emmanuel NOZAY, Marie-Madeleine PARENTEAU, Sébastien PERROTIN, Véronique PICHEREAU, Delphine RIPOCHE, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, Cédric TECHER, Nathalie TURCAS

Excusés : David LAGLEYZE (pouvoir à Jacques LEBRUN)

Secrétaire de séance : Monique CHANET

Date de La Convocation : 19/04/17

Diffusion : Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

ORDRE DU JOUR

ENVIRONNEMENT : Adoption du plan de gestion différenciée

FINANCES : Mise en place du dispositif de carte achat

PERSONNEL : Prestation sociale au titre du départ à la retraite d’un agent

FISCALITÉ : Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d’activités communautaires à la CCALS

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p style="text-align: center;"><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <p><u>1°) ENVIRONNEMENT : Adoption du plan de gestion différenciée (JL)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Contexte :</u> La Commune a fait réaliser un plan de gestion différenciée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles. Ce dernier est composé d’un audit des pratiques phytosanitaires, d’un plan de désherbage communal et d’un plan d’entretien.- <u>Présentation par Jacques et Stéphane :</u> enjeux, discours, actions, modalités de mise en œuvre- <u>Transmission des modalités de concertation avec la population :</u> présentation de la flore spontanée (17/06), réunion publique, Flash <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter le plan de gestion différencié.</i></p>	<p>La réalisation du plan de gestion a représenté un lourd travail qui aujourd’hui arrive à terme.</p> <p>L’adoption du plan de gestion permet de bénéficier de certaines aides de la Région.</p> <p>Il a été arrêté :</p> <ul style="list-style-type: none">- l’entretien jardiné (1 fois tous les 15 jours) des 2 axes principaux (rue Charles de Gaulles et rue de la Mairie).- l’entretien rustique (1 fois par mois) des autres rues <p>Adopté à l’unanimité</p>

2°) FINANCES : Mise en place du dispositif de carte achat (RB)

Sur proposition de la Trésorerie, il est envisagé de mettre en place le dispositif de la carte achat comme modalité de paiement se substituant à la régie d'avance.

Comme la régie d'avance, la carte achat permet de régler les achats réalisés chez nos fournisseurs exceptionnels pour lesquels nous ne disposons pas de compte.

Le dispositif de la carte achat présente l'avantage de ne pas conserver d'espèces en mairie et d'éviter les trajets vers la trésorerie.

L'utilisation de la carte sera soumise à l'autorisation du Maire.
Plusieurs devis doivent être réalisés auprès d'organismes bancaires.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour mettre en place ce dispositif et permettre à Madame le Maire de signer une convention avec un organisme bancaire.

Adopté à l'unanimité

3°) PERSONNEL : Prestation sociale au titre du départ à la retraite d'un agent (RB)

Au titre du départ à la retraite de Marie-Christine, il est proposé au Conseil Municipal d'offrir à l'agent un coffret cadeau d'une valeur de 179,90€.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver cette prestation.

Adopté à l'unanimité

4°) FISCALITÉ : Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires à la CCALS (RB)

Sur le territoire de la CCALS, sont implantées plusieurs zones d'activités communautaires à vocation économique comme celle du Perray à Étriché.

Auparavant, 100% des produits fiscaux de la taxe sur les propriétés bâties étaient reversés à la CCLS.

Aujourd'hui, il est proposé à la Commune de ne plus reverser la fiscalité perçue sur les propriétés existantes et d'en reverser 80% à la CCALS sur les propriétés futures.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver ce reversement de fiscalité et pour permettre à Madame le Maire de signer la convention ainsi que tout document y afférant.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Journée Citoyenne : bilan de la demi-journée

- CCALS : Compte rendu par les membres des commissions des points importants au CM du 03/07 à 20h30

Infos diverses :

- Participation Sécurité Citoyenne : protocole signé le 28 juin à 15h avec Mme la Préfète

- Commission Développement Durable : réunion le 29/05 à 20h

- Vestiaires

- Grange

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

5°) Vestiaires : demande de subvention auprès de la F.F.F.

La construction des vestiaires est un projet éligible au Fonds d'Aide au Football Amateur, subvention octroyée par la Fédération Française de Football.

Cette subvention est plafonnée à 20% du coût global et à 20 000 €.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour solliciter l'octroi de cette subvention.

- Se recentrer sur moins de projets permettrait de les mener plus à terme.
- Idée de faire porter le projet de journée citoyenne par un groupe de bénévoles, une association...
- L'évènement a été bien couvert par les médias (presse, France 3, ...).
- Les fournitures alimentaires n'ont coûté qu'un euro par bénévole.
- Beaucoup d'artisans se sont investis dans le projet.

- Brève intervention pour chaque commission **à 20h00 le 03/07.**
- Pas de volontaire pour remplacer Marie GAUTREAU à la commission CCALS « Petite Enfance »

- Bon investissement des bénévoles
- Vandalisme de la part de jeunes identifiés par la Gendarmerie

- Ouverture des plis : +33% par rapport à l'estimation
- Tous les lots ont été déclarés infructueux.
- Nouvel appel d'offre cette semaine

Appel d'offre lancé la semaine dernière

Accord unanime pour inscrire à l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Lundi 29 Mai à 20h30